

DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE

Le Directeur,

- Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 modifiée portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,
- Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des Etablissements Publics de Santé,
- Vu le décret n° 2009.1765 du 30 décembre 2009, relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé,
- Vu l'arrêté de Madame la Directrice générale du Centre National de Gestion du 08 janvier 2013 nommant Monsieur Raoul PIGNARD, Directeur du Centre Hospitalier de Chartres, à compter du 04 février 2013,
- Vu la décision du Directeur, Monsieur Raoul PIGNARD, nommant Monsieur Nicolas Fortin, Directeur Adjoint, au Centre Hospitalier de Chartres, à compter du 13 mai 2013,
- Vu la prise de fonction de Monsieur Yannick LEBLAY, en qualité d'Attaché d'Administration Hospitalière en date du 1^{er} novembre 2006,
- Vu la nomination de Madame Claudine ALCARAS, au grade d'Adjoint des Cadres de classe supérieure, à compter du 10 mars 2010,
 - Vu l'organigramme de la Direction des Hôpitaux de Chartres, en date du 02 février 2015,
- Vu les articles L6143-7 et D.6143-33 à D.61433-36 du code de la santé publique,

Décide :

Article 1 : attributions

Monsieur Nicolas FORTIN exerce les attributions de la Direction des Services Financiers et du Contrôle de Gestion, selon l'organigramme de la Direction adjointe annexé à la présente décision.

Il représente le Directeur, en son absence ou sur sa demande, aux diverses réunions ad hoc internes ou externes à l'établissement.

Il assure la sécurité juridique des diverses activités relevant de ses domaines d'intervention, notamment le suivi des comptes budgétaires.

Il veille à l'optimisation de la facturation et du recouvrement des recettes hospitalières liées aux frais de séjour dans le cadre de la tarification à l'activité.

Il veille à l'optimisation de l'organisation et du fonctionnement des activités relevant de ses attributions.

Dans le cadre de l'organisation de l'établissement, il participe à la démarche d'amélioration continue de la qualité et de la gestion des risques, notamment dans le cadre de la certification des comptes.

Il est le directeur référent du pôle Pharmacie-Stérilisation et du pôle Pneumologie-Réanimation-Urgence-Neurologie

Article 1.1

Pour l'exercice de ces attributions, Monsieur Nicolas FORTIN reçoit délégation générale de signature, en l'absence du Directeur et en sa présence pour :

- ✓ l'ensemble des bordereaux de mandats et de titres de recettes ;
- ✓ les correspondances et pièces diverses relatives aux attributions et compétences de sa Direction ;
- ✓ tous documents et correspondances susceptibles d'être signés à l'occasion des permanences de Direction.

Article 1.2

Monsieur Yannick LEBLAY, Attaché d'Administration Hospitalière à la Direction des Services Financiers et du Contrôle de Gestion, reçoit délégation de signature lors des absences de Monsieur Nicolas FORTIN, Directeur Adjoint en charge de ladite Direction. pour :

- ✓ tous actes de gestion courante relevant du champ de compétence de la Direction des Services Financiers et du Contrôle de Gestion.

Article 1.3

Madame Claudine ALCARAS, Adjoint des Cadres à la Direction des Services Financiers et du Contrôle de Gestion, reçoit délégation de signature lors des absences de Monsieur Nicolas FORTIN, Directeur Adjoint en charge de la Direction des Services Financiers et du Contrôle de Gestion pour :

- ✓ tous actes de gestion courante et courriers relevant du Pôle accueil/admissions et de facturation externe.

Article 1.4

- ✓ En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Nicolas FORTIN, sera habilité à signer toutes correspondances et documents relevant du champ de compétence de la Direction des Services Financiers et du Contrôle de Gestion, Madame Catherine PAUL, Monsieur Yvon LE TILLY .

Article 2

Monsieur Nicolas Fortin, Directeur Adjoint de la Direction des Services Financiers et du Contrôle de Gestion, rend compte régulièrement au Directeur, des conditions d'exercice de cette délégation qui peut être rapportée à tout moment.

Article 3

La présente décision annule les précédentes délégations de signature.

A Chartres, le 12 mai 2015

Le Directeur,



Raoul PIGNARD

SIGNATAIRES	SIGNATURE
Nicolas FORTIN	
Yannick LEBLAY	
Claudine ALCARAS	
Catherine PAUL	
Yvon LE TILLY	



Copie :

- **intéressés**
- **Directoire**
- **Conseil de surveillance**
- **Trésorier**
- **Equipe de Direction**
- **Recueil des actes administratifs**

